



Annuler un devis signé chez son dentiste

Par **sobel_old**, le **18/07/2007** à **13:37**

je viens d'aller chez mon dentiste qui m'a proposé un devis pour une couronne et 2 implants 770 € couronne+inlay core maj et 1600 € par implants. Il m'a donné un devis et m'a demandé de le signer prouvant qu'il me remettait un double du devis. Après avoir lu le devis j'ai signé, mais depuis je m'inquiète un peu... Il ne ma pas encore fait de moulage juste une radio ou l'on voit ma dentition. Peut t il me demander de payer si je ne suis pas d'accord ? ou meme peut t il commander les implants et couronne sans avoir fait de moulage ?

Merci de m'éclairer car j'ai peur d'avoir signé un devis et de m'être engagé dans l'enfer !!!

Par **patatruc**, le **28/05/2008** à **21:05**

bonjour,

au 28 mai 2008, je suis exactement dans la meme situation que toi j'ai signé un devis pour une couronne la semaine derniere et je viens aujourd'hui de me prendre la tete avec mon dentiste, du coup j'arrete les soins chez lui (il n'avait pas fait de moulage non-plus). peut -il m'embeter avec le devis que je lui ai signé mais que je n'ai nullement l'intention d'honorer?